



Commune d'Agneaux

Compte rendu de la séance du conseil municipal du **15 DÉCEMBRE 2011**

Étaient présents : Alain MÉTRAL, Maire - Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Claude LEPAON, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE, Alain SÉVEQUE Adjoint, Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORÉ, Françoise BLANCHET, Michel BLOT, Daniel CAILLOT, Jacqueline CORBEAU, Daniel DEPINCÉ, Claude DUGUEY, Jean-Michel HEC, Eric LE BRUMAN, Colette LECOT, Josiane MARAIS, Fabienne PICAN, Jean-Pierre RUAULT, Yolanda TESNIERE, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Michèle DEBONO (procuration à Jean-Marie BARRÉ), Christian DELANOË (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Paulette LEMARIGNER (procuration à Michel MADORÉ), Françoise LUAST (procuration à Dany DAVID).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Yolanda TESNIERE**, a été désignée comme secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Madame Yolanda TESNIERE

Date de convocation : 9 Décembre 2011

Date d'affichage : 23 Décembre 2011

- : - : - : - : - : - : -

Avant d'aborder la séance, Mr MÉTRAL demande d'ajouter les 2 points supplémentaires suivants à l'ordre du jour:

- Décision modificative n°5
- Désignation des représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des transferts des charges.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2011

Le compte rendu de la réunion du 27 octobre 2011 est adopté **à l'unanimité**.

1. MODIFICATION BUDGÉTAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2011

Monsieur BARRÉ rappelle que la commune a souscrit deux emprunts à annuité fixe pour financer des travaux de la rue du Varrot. Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, la charge de remboursement du capital pour l'année 2011 a légèrement dépassé les prévisions.

Monsieur DEPINCÉ demande auprès de quel organisme les 2 emprunts ont été souscrits. Il fait également observer que les dates des emprunts indiquées ; en 1992 et 1993, ne correspondent pas aux informations contenues dans le compte administratif 2010 de la commune. Ce compte fait apparaître pour ces travaux des emprunts en 1998.

Monsieur MÉTRAL précise que la modification budgétaire est demandée pour répondre à la demande du trésorier. Il ajoute : « *les précisions concernant ces emprunts vous seront apportées ultérieurement.* »

Monsieur DUGUEY demande : « les taux diminuent ! S'agissait-il de taux variables ? »

Monsieur MÉTRAL renouvelle son engagement à fournir les précisions avec le compte rendu de la séance.

L'assemblée municipale décide, **à la majorité**, par 23 voix pour et 4 contre (groupe Ensemble pour Agneaux) d'autoriser le Maire à procéder aux virements de crédits suivants :

Section d'Investissement dépenses

- Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées, article 1641 + 500 €
- Chapitre 20- immobilisations incorporelles, article 2031 - 500 €

2. MODIFICATION BUDGÉTAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2011

En 2009, un titre a été émis auprès de France Télécom pour sa participation aux travaux d'effacement des réseaux de la route de Coutances. Suite à un litige sur le recouvrement de cette créance, ce titre a été émis une seconde fois en 2010.

Monsieur DEPINCÉ informe Monsieur le Maire que son groupe, n'ayant pas voté le budget, votera contre toutes les décisions modificatives proposées.

L'assemblée municipale décide donc, **à la majorité**, par 23 voix pour et 4 contre (groupe Ensemble pour Agneaux) d'autoriser le Maire à procéder aux virements de crédits suivants :

Section d'Investissement dépenses

- Chapitre 13 Subventions d'investissement - article 1346 + 2 500 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles – article 21534 - 2 500 €

3. MODIFICATION BUDGÉTAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2011

Monsieur BARRÉ rappelle que l'emprunt pour financer le projet de construction du Centre de Santé, accordé par la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel le 02 décembre dernier n'a pas été inscrit au budget primitif.

L'assemblée municipale décide, **à la majorité**, par 23 voix pour et 4 contre (groupe Ensemble pour Agneaux) d'autoriser le Maire à procéder aux virements de crédits suivants :

Section d'Investissement : Recettes

- Chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées, article 1461 + 2 800 000.00 €

Section d'Investissement : Dépenses

- Chapitre 23 Immobilisations en cours, article 2313 + 2 800 000.00 €

4. MODIFICATION BUDGÉTAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – EXERCICE 2011

Depuis 2010, la Commune a financé les dépenses relatives à la construction du Centre de Santé sur ses fonds propres. L'obtention récente du prêt bancaire destiné à couvrir ces dépenses permet d'effectuer une régularisation comptable.

Afin de bénéficier du FCTVA sur les immobilisations incorporelles, il est nécessaire de virer les sommes engagées au chapitre 23 ; de même pour les dépenses des travaux provisoirement affectées au chapitre 21. Pour les mêmes raisons cette régularisation doit être également appliquée aux dépenses engagées en 2010.

Monsieur DUGUEY demande s'il s'agit bien de dépenses engagées en 2010 ? Il note également que pour les dépenses 2010 il n'y a pas la balance des chiffres, ce qui rend la compréhension difficile.

Monsieur MÉTRAL indique que ces changements d'imputations, à la demande du trésorier, s'appliquent aussi sur des années antérieures. Elles permettront à la commune de bénéficier du FCTVA sur ces opérations. Concernant les dépenses 2010, il s'agit bien d'une dépense au chapitre 20 et d'une recette au chapitre 23.

L'assemblée municipale décide, **à la majorité**, par 23 voix pour et 4 contre (groupe Ensemble pour Agneaux) d'autoriser le Maire à procéder aux virements de crédits suivants :

Section d'Investissement : Dépenses

- Chapitre 23 Immobilisations en cours, article 2313 + 184 747.15 €
- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles, article 2032 et 2033 - 119 484.98 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles, article 2138 - 65 262.17 €

Travaux comptabilisés en 2010 :

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles, article 2032 et 2033 - 40 135.69 €
- Chapitre 23 Immobilisations corporelles, article 2313 + 40 135.69 €

5. MODIFICATION BUDGÉTAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE N°5 – EXERCICE 2011

Afin de bénéficier du FCTVA sur l'exercice 2013, des régularisations d'ordre budgétaires sont nécessaires.

L'assemblée municipale décide, **à la majorité**, par 23 voix pour et 4 contre (groupe Ensemble pour Agneaux) d'autoriser le Maire à procéder aux virements de crédits suivants :

Travaux comptabilisés depuis 1994 :

- Titre au chapitre 20 article 2031 mandat au chapitre 21 57 612.89 €
- Titre au chapitre 20 article 2032 mandat au chapitre 21 14 684.22 €
- Titre au chapitre 20 article 2032 mandat au chapitre 23 162.66 €
- Titre au chapitre 20 article 2033 mandat au chapitre 21 12 904.90 €

Soit des régularisations d'un montant total de 85 364.67 €

6. EXÉCUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses, avant le vote du budget 2011 :

- des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2011, pour les chapitres 20, 21 et 23, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- des dépenses de fonctionnement dans la limite de 100% des crédits ouverts au budget 2011.

7. PRISE EN CHARGE DES TITRES NON SOLDÉS : NON VALEURS

Le trésorier a présenté un état des taxes et produits irrécouvrables pour un montant de 288,44€. Il demande au Conseil Municipal de décider l'admission de cette somme en non valeur.

Monsieur DUGUEY s'étonne que la liste ait été diffusée aux conseillers.

Monsieur MÉTRAL précise que cette liste n'aurait pas dû l'être. Toutefois, elle n'a pas à être divulguée.

L'assemblée municipale décide **à l'unanimité** :

- L'admission en non-valeur de la somme de 288.44€ :
 - Année 2008 : 45.87 €
 - Année 2009 : 169.47 €
 - Année 2010 : 46.40 €
 - Année 2011 : 26.70 €

8. GRATIFICATION POUR LES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

Par délibération du 02 juillet 2003, le conseil municipal a décidé d'accorder une prime forfaitaire d'un montant de 76€ aux stagiaires accueillis dans le cadre de la formation professionnelle, qui auront participé à des travaux considérés « productifs ».

Aujourd'hui, la collectivité accueille toujours des stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle, mais elle accueille aussi des étudiants en BTS ou équivalent, en licence professionnelle, voire des élèves du second cycle.

Il est proposé d'instituer une gratification pour les stagiaires de l'enseignement qui apportent une réelle contribution à l'activité des services de la commune.

Monsieur DUGUEY estime que la dénomination : *stagiaires de l'enseignement* pourrait être remplacée par *étudiants* !

Monsieur DEPINCÉ interroge : « *qu'appellez vous travaux productifs ?* »

Monsieur MÉTRAL explique que le niveau des stagiaires est différent selon qu'il s'agisse d'un élève en observation ou d'un étudiant en études supérieures à qui on peut confier des missions ; par exemple en contribuant à optimiser le fonctionnement d'un service de la Mairie.

Monsieur DEPINCÉ déclare : *« nous ne pouvons être que favorable à cette décision d'accorder une gratification ; beaucoup d'entreprises et d'administrations ne le font pas. Par contre, votre projet institue, de fait la rémunération au mérite. »*

Monsieur MÉTRAL confirme que la gratification ne sera pas attribuée aux stagiaires qui par leur attitude ne le mériteraient pas.

Monsieur LEMÉTAYER fait remarquer que certains stagiaires viennent pour apprendre et uniquement pour apprendre, d'autres viennent pour mettre en pratique des connaissances ; ces derniers doivent pouvoir être récompensés.

Monsieur DEPINCÉ demande : *« si le stagiaire vient pour se croiser les bras, c'est peut être parce qu'il n'a pas bien été choisi au départ ? C'est un problème de sélection. »*

Monsieur MÉTRAL rappelle que les stagiaires sont proposés par les professeurs des établissements d'enseignement. Il ajoute : *« La commune d'Agneaux, comme toutes les collectivités, ne saurait faire passer un examen aux candidats ; elle n'a pas à instituer des critères de sélection. »*

Monsieur LEMÉTAYER souligne la qualité de l'accueil et le service rendu par la commune aux stagiaires. Ceux-ci doivent être accueillis quelque soit leur niveau.

Monsieur DEPINCÉ insiste : *« vous proposez un montant maximum de 100€ par semaine. Avez-vous prévu un montant minimum ? »*

Monsieur LEMÉTAYER : *« Non »*

Monsieur DEPINCÉ : *« vous auriez pu prévoir une partie fixe et une partie variable ! »*

Monsieur MÉTRAL : *« nous avons fait des choix et nous les assumons. »*

Monsieur DEPINCÉ persiste : *« comment choisissez vous les stagiaires si vous avez plusieurs demandes en même temps ? »*

Monsieur LEMÉTAYER : *« d'abord, si le futur tuteur est disponible, ensuite on fait un choix. On le forme et si en retour il nous apporte quelque chose, on lui accorde 100€ par semaine. »*

Monsieur DEPINCÉ : *« Pourquoi pas 100€ pour tous ? »*

Madame DAVID rappelle que la motivation des stagiaires peut être différente. Elle précise : *« nous connaissons les difficultés rencontrées pour trouver des stages. La commune fait un effort important pour recevoir des stagiaires ; mais on ne peut exclure que certains d'entre eux viennent en dilettante ; dans ce cas, il n'est pas choquant de ne pas leur attribuer de gratification. »*

Monsieur LEBRUMAN souhaite que les critères permettant de décider de l'attribution de la gratification soient basés sur l'évaluation et non sur le jugement du stagiaire.

Monsieur DUGUEY estime qu'il est normal d'évaluer les stagiaires avant de décider de leur attribuer une rémunération.

Monsieur DEPINCÉ observe que l'organisation du travail peut quelquefois être la cause du manque de qualité du travail rendu par le stagiaire. Il peut être pénalisé par des éléments qu'il ne maîtrise pas comme le manque de temps que les tuteurs pourraient leur consacrer.

Monsieur MÉTRAL conclut en rappelant que la commune accueille toujours les stagiaires sur proposition des professeurs avec des conventions qui formalisent les rapports entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la commune d'Agneaux.

Le débat étant clos,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- d'instituer une gratification aux stagiaires de l'enseignement
- de fixer son montant maximum à 100€ par semaine de la moduler en fonction de l'intégration, du service rendu à la collectivité et de l'intérêt porté par le stagiaire aux tâches à effectuer
- d'annuler la délibération du 2 juillet 2003.

9. COUVERTURE DE LA SALLE OMNISPORTS : VALIDATION DU PROJET ET RELANCE DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur MADORÉ rappelle que, par délibération du 26 mars 2009, le conseil municipal a autorisé le Maire à engager la procédure de passation de marché public pour un projet de rénovation de la couverture de la salle omnisports.

Depuis, une étude de faisabilité pour envisager la pose de panneaux photovoltaïques a été réalisée.

Les 24 octobre et 24 novembre 2011, les commissions d'urbanisme et de travaux ont donné un avis favorable à un projet consistant à poser des panneaux sur la façade sud de la salle omnisports.

Monsieur DUGUEY observe que le surcoût, estimé à 101959€ est important et que le retour sur investissement, sur vingt ans, est long. « *Connaît-on la durée de vie de ces panneaux ? Il y a-t-il une garantie ?* »

Monsieur LEMÉTAYER précise que le surcoût annoncé ne correspond pas uniquement à la pose des panneaux ; l'option de base devrait être majorée du coût des revêtements à poser à leur place.

Monsieur HEC ajoute qu'il est également nécessaire de renforcer la charpente, avec un coût supplémentaire, quelque soit la solution retenue.

Monsieur MÉTRAL confirme l'évolution du projet initial, avec ou sans panneaux.

Monsieur LEMÉTAYER souligne l'intérêt de ce projet qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Monsieur DUGUEY s'interroge sur le tarif de rachat de l'électricité produite.

Monsieur MÉTRAL répond : « *le tarif est garanti sur vingt ans, sans augmentation, mais garanti.* »

Monsieur DUGUEY s'inquiète d'un éventuel surcoût d'assurance du à la présence des panneaux.

Monsieur MÉTRAL confirme que les panneaux devront être assurés mais le montant global pour les bâtiments ne devrait pas être beaucoup impacté.

Après en avoir délibéré, L'assemblée municipale décide à l'unanimité, d'approuver le projet de rénovation de la couverture de la salle omnisports proposé avec la pose de panneaux photovoltaïques, d'autoriser le maire à engager la procédure de passation de marché public en recourant à la procédure adaptée, d'autoriser le maire à signer les marchés et à déposer le permis de construire pour ces travaux.

10. CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

Suite à la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération, le passage en fiscalité professionnelle unique a induit la création d'une commission locale d'évaluation des transferts de charges chargée d'évaluer les charges liées aux compétences transférées et permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération aux communes membres.

Cette commission est composée de 20 membres dont 2 représentent la commune d'Agneaux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide à l'unanimité, par 19 votes pour et 8 abstentions, de désigner Monsieur Alain MÉTRAL et Monsieur Jean-Marie BARRÉ pour représenter la commune d'Agneaux à la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur MÉTRAL communique les dates des Conseils municipaux de l'année 2012:

Jeudi 26 janvier – jeudi 23 février – jeudi 29 mars – jeudi 26 avril – jeudi 31 mai – jeudi 28 juin – jeudi 27 septembre – jeudi 25 octobre – jeudi 20 décembre.

Monsieur MÉTRAL explique que le conseil général l'a interpellé pour lui faire part des difficultés techniques rencontrées par l'assistante sociale de secteur pour tenir sa permanence à la mairie d'Agneaux. En effet, le bureau qui lui était mis à disposition, est désormais utilisé pour la délivrance des passeports biométriques et de ce fait la permanence est actuellement assurée dans le bureau d'un agent administratif, ce qui perturbe l'activité du service.

Après avoir fait le tour des locaux, il s'avère que la pièce mise à disposition des groupes d'opposition avec son accès direct sur l'extérieur pourrait parfaitement convenir.

Interrogés par Monsieur MÉTRAL, les groupes d'opposition donnent leur accord pour que les permanences (2 mardis matin par mois) soient assurées dans cette pièce.

QUESTIONS ÉCRITES

Question écrite de Madame CORBEAU : « *le Ouest-France du 1^{er} décembre nous informe que lors du dernier Conseil Communautaire, il était envisagé un projet de gymnase à Agneaux. Qu'en est il exactement ?* »

Monsieur MÉTRAL : « *cette question préalablement inscrite au Bureau Communautaire aurait du être retirée de l'ordre du jour du Conseil car il s'agissait de la création d'un gymnase sur les terrains de la chambre de commerce à la place des vieux*

bâtiments PENET. Depuis l'annonce du départ de la CCI vers Agglo 21, ce projet n'est plus d'actualité. »

Monsieur DEPINCÉ : « et le projet de skate-parc ? »

Monsieur MÉTRAL : « il devrait être créé à proximité du commissariat de police, boulevard de la Dollée. »

Question écrite de Monsieur LEBRUMAN : « lors d'un récent Bureau Municipal, vous avez évoqué des rencontres avec différents acteurs pour un projet d'urbanisme, un lotissement entre l'Institut et la rue Guillaume MICHEL. Avez-vous des informations ? »

Monsieur MÉTRAL : « les conjoints ALIBERT sont toujours vendeurs de leurs terrains ; des promoteurs sont intéressés mais cela n'aboutit pas. Pour l'instant, seule la commune a entrepris d'acheter 1230m² nécessaires pour le centre de santé. La communauté d'agglomération, déjà propriétaire de 2 ha attend un projet global pour aménager ses terrains en logements sociaux. »

Question écrite de Monsieur HEC : « Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est du projet de crématorium ? Les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et juridiques sont ils passés ? Qu'en est il de la commission qui avait été créée suite à un débat en conseil municipal avec la présence de membres des groupes d'opposition ? »

Monsieur MÉTRAL : « Les marchés ont été contractualisés. La procédure sera relancée au mois de janvier 2012 et la commission sera créée. »

Monsieur DEPINCÉ : « villedieu va ouvrir son crématorium, la donne va changer, allez-vous relancer une étude de viabilité ? Qu'en est il de la procédure engagée contre l'arrêté du Préfet ? »

Monsieur MÉTRAL : « les cabinets s'en occupent. En tenant compte de Villedieu, le nombre de crémations attendu à Agneaux serait d'environ 500. Le projet reste viable. Quant à la requête contre l'arrêté du Préfet, nous attendons le jugement de la cour administrative de Nantes au plus tard en janvier 2014 ; mais cela n'empêche pas de poursuivre la procédure. Nous avons 2 années devant nous. Si la cour d'appel venait à annuler l'arrêté du Préfet, nous le saisirions à nouveau. J'ai la volonté de mener ce projet, qui est un bon projet pour la population, jusqu'à son aboutissement »

Monsieur CAILLOT demande si des entreprises se sont installées sur la zone de la Croix Carrée 2 et la zone du Flanquet.

Monsieur MÉTRAL répond : « un cabinet d'avocats et une centrale à béton s'installent sur la Croix Carrée 2 ; Agrileader et un Centre d'impression doivent s'installer sur la zone du Flanquet avec 2 autres parcelles en option. En face de cette zone, la Polyclinique est toujours partante pour s'implanter. »

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 21h45

Le Maire,

A. MÉTRAL